


Fonds de Solidarité pour le Logement

Formulaire de demande d'aide financière pour une **DETTE LOCATIVE OU DE CHARGES** pour les locataires



Ce formulaire vous concerne si le logement pour lequel vous faites votre demande est situé dans les communes de la Métropole de Nice Côte d'Azur.

	Demandeur/Demandeuse
 Numéro d'allocataire CAF (même pour les allocataires MSA)	OBLIGATOIRE
Nom	
Prénom	
Adresse	
Code postal / Ville	06_____ /
Numéro de téléphone	
Adresse mail	
Date	

Les aides que vous demandez

Vous êtes locataire:

De quelles aides avez-vous besoin :

- d'une aide pour payer mon loyer (50% subvention-50% prêt remboursable)**
- d'une aide pour le paiement des charges locatives (50% subvention-50% prêt remboursable)**

En ce qui concerne la dette : Avez-vous repris le paiement du loyer ou des charges ?

- oui** j'ai repris intégralement le paiement de mon loyer, de mes charges ou de mes échéances d'emprunt
- partiellement** mais un plan d'apurement est en cours
- non**, dans ce cas vous devez vous adresser à un travailleur social qui pourra vous accompagner dans la reprise du paiement du loyer.

Contact du référent social le cas échéant en charge du suivi de votre dossier :

Nom de l'organisme :

Nom Prénom du référent.e du dossier :

Adresse :

Téléphone/ courriel :

Cachet et signature du référent
social



Pour les dettes supérieures à 800€ merci de vous adresser obligatoirement à un travailleur social

Informations générales obligatoires

(avant tout dépôt de demande FSL maintien)

Il est indispensable de fournir un numéro CAF des Alpes-Maritimes même si nous n'êtes pas éligibles aux prestations versées par la CAF et d'avoir actualisé votre situation auprès de la CAF

Avant d'effectuer une demande d'aide FSL accès, vous devez obligatoirement :

- Mettre à jour tous vos changements de situation (adresse, situation familiale, situation professionnelle) sur le site de la CAF des Alpes-Maritimes en effectuant une déclaration de situation.
- Effectuer votre demande d'aide au logement Aide Personnalisée au Logement (APL), Allocation Logement (AL), Allocation de Logement Familiale (ALF) et Allocation de Logement Sociale (ALS) avec versement direct au bailleur.

Si vous avez un dossier de surendettement à la Banque de France, vous ne pourrez pas obtenir de prêt sans son accord.

Critères d'attribution

Plafond des ressources

1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes	Personne supplémentaire
1450€	1 800 €	2 000 €	2 200€	2 400 €	2 600€	+ 200 €

Reste à vivre

Si votre reste à vivre est inférieur à 10 € par Unité de Consommation, vous ne pourrez pas bénéficier des aides financières du FSL. Vous pouvez calculer votre reste à vivre de la manière suivante (ressources + Allocations Logement – Loyer charges comprises) / 30 jours / UC

Tableau des Unités de Consommation



Présence d'enfant(s)	Célibataire	Couple
Pas d'enfant	1	1.5
1 enfant	1.3	1.8
2 enfants	1.6	2.1
3 enfants	1.9	2.4

+ 0,3 UC par enfant supplémentaire

Situation du demandeur (*responsable du dossier CAF*)

Situation familiale

- Vie en couple (marié.e, pacsé.e, vie maritale)
 Autres (célibataire, divorcé.e, séparé.e, veuf.ve)

► Personnes composant le foyer

	Nom	Prénom	Date de naissance	Situation professionnelle ou scolaire
Demandeur.se				
Conjoint				
Enfants à charges mineurs			X	
Enfants à charges majeurs				
Autres personnes au foyer				

Budget familial

Ressources	Demandeur.se	Conjoint.e	Autre : préciser	Autre
Salaire ou chiffre d'affaires				
Allocation chômage (ARE-ASS)				
Retraite principale				
Retraite complémentaire				
RSA				
Prime d'activité				
Allocation Adulte Handicapé				
Majoration Vie Autonome				
Indemnités journalières				
Pension d'invalidité				
Allocations familiales				
Pension alimentaire ou ASF				
Allocation vieillesse (ASPA)				
Complément familial				
Allocation de base PAJE				
Autres				
TOTAL				
TOTAL GENERAL €			

ATTESTATION AIDE AU PAIEMENT DE LA DETTE LOCATIVE

Si vous êtes locataire, ce document est à faire remplir et signer par votre bailleur

Coordonnées du propriétaire

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Si le logement est en mandat de gestion :

Nom du mandataire, gestionnaire du logement :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

NOM et PRENOM du locataire :

Adresse du logement concerné :

Durée du bail :

Montant du loyer mensuel (hors garage et taxe d'ordure ménagère) :

Montant des charges mensuelles :

Existe-t-il une caution : Solidaire Garantie Loyer Impayé Propriétaire Visale

Cautionnement FSL

Aide au logement

Mon locataire bénéficie d'une aide au logement :

Oui

Non

Je perçois directement cette aide au logement :

Oui

Montant des allocations logement (APL/AL/ALS/ALF) :€

Montant de la Réduction de Loyer de Solidarité (RLS) :€

Non

Caractéristiques de la dette

Montant total de la dette (loyer, charges locatives, frais de commandement ou d'huissier), allocation logement déduite si le bailleur la perçoit directement :€

Date du début de l'impayé :

J'atteste avoir déclaré la situation d'impayé et avoir saisi la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes (service « unités impayés de logement » ou la Mutualité Sociale Agricole le :

Dans le cas contraire, cette attestation vaut saisine de la CAF ou de la MSA.

Procédures en cours

Un plan d'apurement a-t-il été signé ?

- Oui
 Non

A-t-il été respecté ?

- Oui
 Non

Une procédure contentieuse est-elle en cours?

- Oui
 Non

Un jugement a-t-il constaté la résiliation du bail?

- Oui
 Non

Décision rendue :

- Délai de paiement
 Délai de grâce
 Expulsion

Y-a-t-il un protocole de cohésion sociale (parc public) ?

- Oui
 Non

Si oui, est-il respecté :

- Oui
 Non

Je soussigné, bailleur atteste que mon locataire a repris le paiement du loyer et des charges depuis le :

.....

Dans le cas du paiement par le Fonds de Solidarité pour le logement de la dette locative indiquée ci-dessus, et sous réserve que mon locataire respecte son engagement quant au paiement du loyer et des charges, **je renonce à me prévaloir des actes de procédure me permettant d'obtenir une décision de justice et m'engage à maintenir le locataire dans les lieux pour une durée minimale de 12 mois, soit à conclure un nouveau contrat de location aux conditions du précédent bail** dans le cas où le bail aurait été résilié par une décision de justice.

L'aide financière accordée par le Fonds de Solidarité Logement vise à faciliter le maintien du locataire dans le logement.

Son attribution par la Métropole Nice Côte d'Azur ne peut entraîner l'implication de cette dernière dans un conflit de droit privé opposant le locataire à son bailleur.

Signature précédée de la mention du locataire « lu et approuvé »	Cachet du bailleur ou de l'agence
---	-----------------------------------

FRAUDES : est passible de l'application des articles L114-12-3 et suivants du code de la sécurité sociale et des articles 313-1 et 441-1 du code pénal, quiconque se rend coupable de manœuvres frauduleuses ou de fausses déclarations pour obtenir ou tenter d'obtenir des prestations

Comment renseigner le tableau de l'état détaillé de la dette

Exemple



Monsieur X a contracté une dette locative et a déposé une demande de FSL auprès du service Début de la dette au 1 février 2023.

L'impayé de loyer de Monsieur X a débuté en février 2016, il a donc renseigné tous les mois de février à septembre

2019 (mois précédent la demande FSL).

Attention : l'état détaillé de la dette doit être dûment complété et doit faire apparaître :

- Le début de la dette à 0, complété mois par mois
- La reprise des paiements
- La dette doit être actualisée au jour du dépôt de la demande FSL

Mois/an née depuis le début de l'impayé	Montant du loyer	Montant des charges	Frais de commandement et huissiers	Régularisation bailleur en faveur du locataire	Montant versé par la CAF (APL, AL, ALS et RLS)	Montant versé par le locataire	Reste à devoir
Février 2023	500€	50€			280€	0	270 €
Mars 2023	500€	50€			280€	100	170 €
Avril 2023	500€	50€			280€	0	270€
Mai 2023	500€	50€			APL Suspendue	0	550€
Juin 2023	500€	50€			APL Suspendue	0	550€
Juillet 2023	500€	50€			APL Suspendue	0	550€
Aout 2023	500€	50€			APL Suspendue	0	550€
Septembre 2023	500€	50€			280€	270	0
Octobre 2023	500€	50€			280€	270	0
Novembre 2023	500€	50€			280€	270	0
Total							2910€

Attestation sur l'honneur du demandeur et signature

Je certifie sur l'honneur :

- avoir mis à jour ma situation familiale et professionnelle auprès de la CAF des Alpes-Maritimes
- avoir demandé la mise en place du tiers payant auprès de la CAF ou de la MSA afin que mon allocation logement soit versée directement à mon bailleur (sauf en cas de refus de ce dernier),
- l'exactitude des informations indiquées sur la présente demande. Je suis informé.e que toute fausse déclaration ou falsification de documents, toute obtention usurpée d'un droit, m'expose à des sanctions pénales et financières en application des articles 313-1, 313-7 et 313-8 du Code pénal, ainsi que le cas échéant, à la récupération par la Métropole de Nice Côte d'Azur des sommes indument perçues.

Je m'engage par la présente :

- à autoriser l'instructeur à recueillir auprès du bailleur ou des créanciers toute information utile à l'instruction de cette demande,
- à accepter le paiement direct par le FSL au créancier de l'aide accordée.

Je suis informé.e que des contrôles liés à ma déclaration pourront être effectués afin de vérifier l'exactitude des informations fournies.

Fait àle.....

« Lu et approuvé »

Signature du demandeur

Signature du conjoint.e

Evaluation sociale du référent social ou du demandeur

(L'évaluation sociale nous permet de mieux comprendre la situation, elle est obligatoire lorsque la dette est supérieure à 800€, pour les 2èmes demandes et les ménages en situation de surendettement)

Attention si l'évaluation comprend des informations relatives à la santé d'autres personnes que le demandeur, ces personnes doivent donner leur accord ci-dessous.

J'autorise le demandeur à communiquer les informations relatives à ma santé.

Signature de la personne concernée ou de son représentant légal.

Fait àle
« Lu et approuvé »
Signature du demandeur

Fait àle
« Lu et approuvé »
Signature du référent social

Informations sur vos données personnelles :

Dans le cadre de ses procédures d'instruction qui concernent l'attribution ou le refus de l'octroi d'une aide financière, le Pôle Fonds de Solidarité pour le Logement de la Direction de l'Habitat, de la Politique de Ville et du Renouvellement Urbain de la Métropole Nice Côte d'Azur collecte et enregistre des informations à caractère personnel afin d'instruire et de réaliser le suivi des dossiers FSL ainsi qu'à des fins statistiques.

La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : la Caisse d'Allocations Familiales et le Pôle du Fonds de Solidarité pour le Logement de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Si vous donnez votre accord vos données (uniquement les coordonnées de contact) peuvent être transférées à :

- L'agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) et la Fondation de Nice dans le cadre de la lutte contre les expulsions
- La Fondation de Nice et l'Association Agir pour le Lien social et la Citoyenneté (AL) dans le cadre de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)

Les données seront conservées pour une durée maximum de deux (2) ans pour les dossiers rejetés et de cinq (5) ans après la clôture du dossier pour les dossiers accordés.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, vous opposer au traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données dans le cadre de ce dispositif, la Déléguée à la protection des données de la Métropole Nice Côte d'Azur est joignable, par mail : dpd@nicedotazur.org ou par courrier : Déléguée à la protection des données MNCA – 5 rue de l'Hôtel de Ville – 06364 Nice cedex. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Liberté » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (www.cnil.fr).

 **Attention si la première case ci-dessous n'est pas cochée, votre dossier ne sera pas traité.**

- J'accepte que mes informations personnelles soient utilisées afin d'instruire et de réaliser le suivi des dossiers FSL ainsi qu'à des fins statistiques.
- Je n'accepte pas que mes informations personnelles soient utilisées afin d'instruire et de réaliser le suivi des dossiers FSL ainsi qu'à des fins statistiques.
- J'accepte que mes informations personnelles soient transférées à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) et la Fondation de Nice dans le cadre de la lutte contre les expulsions
- Je n'accepte pas que mes informations personnelles soient transférées à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) et la Fondation de Nice dans le cadre de la lutte contre les expulsions
- J'accepte que mes informations personnelles soient transférées à La Fondation de Nice et l'Association Agir pour le Lien social et la Citoyenneté (ALC) dans le cadre de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- Je n'accepte pas que mes informations personnelles soient transférées à La Fondation de Nice et l'Association Agir pour le Lien social et la Citoyenneté (ALC) dans le cadre de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)

Fait àle.....

« Lu et approuvé »

Signature du demandeur

Ce qu'il faut joindre à votre demande

IMPORTANT

Pour être étudiée, la demande de FSL MAINTIEN doit être transmise avec les pièces justificatives dont vous trouverez la liste ci-dessous.

En l'absence de l'une de ces pièces ou de pièces complémentaires nécessaires à l'instruction, le dossier sera déclaré incomplet et vous sera retourné. Vous disposerez alors d'un délai de 2 mois à compter de la réception du courrier (tampon de la poste faisant foi) pour renvoyer le dossier complet.

Pour toute demande, merci de transmettre les pièces justificatives suivantes :

Ce formulaire de demande daté, complété et signé

Carte d'identité ou titre de séjour en cours de validité

Justificatifs de ressources :

Attestation de droits CAF précisant les identifiants, les droits ouverts et versés (même pour les personnes à la MSA)

si vous bénéficiez d'autres ressources : justificatifs de ressources sur le dernier mois (ou les 3 derniers mois si besoin)

Si versement régulier d'une pension alimentaire, fournir le justificatif

Copie de la déclaration de situation effectuée CAF et une copie du versement direct CAF

RIB du bailleur et du demandeur

Copie de la déclaration de situation effectuée sur internet (formulaire disponible sur le site de la CAF), obligatoirement avec mise en place du tiers payant

Copie du bail signé

Dans le cas où le bailleur refuse la saisine du FSL veuillez prendre contact avec un travailleur social ou l'ADIL 06

Pour rappel une évaluation sociale est obligatoire dans les cas suivants :

Pour les dettes supérieures à 800€

Toutes les deuxièmes demandes

Si dossier de surendettement en cours : fournir une copie du plan d'apurement et une autorisation de la Banque de France de souscrire un nouveau prêt.

Comment déposer votre demande ?

Par mail avec une seule et unique pièce jointe à l'adresse suivante :

fsl@nicecotedazur.org

Ou par voie postale :

**Métropole Nice Côte d'Azur
Fonds de Solidarité pour le logement
06364 Nice cedex 4**

Vous pouvez aussi nous joindre par téléphone :
les mardis et jeudis de 9h à 12h au 04.89.98.15.99